



## INFORMATIONS DE RENTREE 2018-2019

Une nouvelle année scolaire débute, l'équipe enseignante est heureuse d'accueillir vos enfants. Ces quelques lignes présentent l'école et son fonctionnement. Merci de les lire attentivement et de conserver ce document durant toute l'année.

### Equipe pédagogique

Enseignante de TPS-PS et directrice : Mme Laëtitia PASQUIET  
Enseignante de CE2-CM1 : Mme Laëtitia DUBREUIL  
Enseignant de CM1-CM2 : Mme Sylvie GAUDIN  
Personnel de service : de 8h25 à 17h40 : Mme Malika CHARNEAU (ASEM classe TPS-PS)  
de 8h30 à 12h30 (le mercredi uniquement) : Mme Angélique LOISEAU (entretien des locaux)

### Structure pédagogique et effectifs des deux écoles du RPI

Ecole Ste Marie Moutiers sur le Lay	Ecole Notre Dame Les Pineaux	Ecole Notre Dame Les Pineaux	Ecole Notre Dame Les Pineaux	Ecole Ste Marie Moutiers sur le Lay	Ecole Ste Marie Moutiers sur le Lay
<b>Mme PASQUIET</b> <b>Laëtitia</b>	<b>Mme GUILMINEAU</b> <b>Marie</b>	<b>Mme BILLET</b> <b>Elodie</b>	<b>Mme RENAUD</b> <b>Claire</b>	<b>Mme DUBREUIL</b> <b>Laëtitia</b>	<b>Mme GAUDIN</b> <b>Sylvie</b>
PS	MS-GS	GS-CP	CE1	CE2-CM1	CM1-CM2
19	16+10	8+17	26	14+11	6+19
19 élèves	26 élèves	26 élèves	26 élèves	25 élèves	25 élèves

### Thème d'année

« ET SI NOUS REMONTIONS LE TEMPS... »

### Calendrier

Voici les dates des vacances pour cette année scolaire :

**Vacances de la Toussaint :** du vendredi 19 octobre au lundi 5 novembre 2018  
**Vacances de Noël :** du vendredi 21 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019  
**Vacances d'Hiver :** du vendredi 8 février au lundi 25 février 2019  
**Vacances de Printemps :** du vendredi 5 avril au mardi 23 avril 2019  
**Vacances d'Été :** à partir du vendredi 5 juillet 2019  
*(Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués).*

### Horaires

- L'école ouvrira ses portes, le matin, à **8h30 pour les élèves prenant le car**. Avant cet horaire, ils sont accueillis à la garderie par Laurène et Elodie.
- Les enfants scolarisés aux Moutiers sont accueillis dans les classes à partir de 8h50. L'école commence à 9h.
- La sortie se fait à **16h40**. Les élèves **scolarisés aux Pineaux** sont déposés par le **car vers 16h40**.
- Après 17h, les enfants sont pris en charge à la garderie.

**Merci de respecter ces horaires.**

### Regroupement d'adaptation

Notre enseignante spécialisée, Marie BÉTEAU, interviendra cette année auprès des élèves en difficultés. Cette prise en charge est effectuée sur temps scolaire, prioritairement auprès des élèves de GS-CP-CE1.

### Cantine :

Cette année, deux services sont mis en place (un pour les maternelles à partir de 12h puis un pour les élémentaires à partir de 12h30). Ces services sont assurés par 3 personnes :  
Mme Loiseau Angélique pour la préparation de la salle, le service, la plonge et l'entretien de la cuisine.  
Mme Charneau Malika pour le service des maternelles.  
Mme Lafouge Amélie pour le service des plus grands et l'entretien de la salle de restauration.  
Les enfants doivent posséder une serviette de table, **marquée à leur nom**.

### Assurance :

Pour être couvert, chaque enfant doit être assuré pour 2 types de risques :



1- **Les dommages causés à autrui dont l'enfant serait l'auteur**, couverts par **la responsabilité civile** du chef de famille.  
MERCI DE FOURNIR UNE ATTESTATION SI CE N'EST PAS FAIT !

2-

**Les dommages subis par l'enfant en cas d'accident** couverts par **une assurance individuelle accident**  
L'école souscrit à une assurance scolaire individuelle accident obligatoire (Mutuelle Saint Christophe) pour couvrir les risques d'accidents subis par votre enfant. Cette assurance obligatoire est au coût de 5.5€ par an et par enfant. Le règlement vous sera demandé via les cartons de rétributions.

### Absence :

En cas d'absence prévue, informer l'école dès que possible par le cahier de liaison. Si possible, prendre rendez-vous chez les spécialistes, hors temps scolaire.

En cas d'absence non prévue de votre enfant, merci de laisser un message sur le répondeur de l'école en précisant le motif de l'absence. Au retour de l'enfant, merci de nous faire parvenir un coupon d'absence (cf. cahier de liaison).

En cas d'absence pour raison médicale, prévue ou non, fournir un certificat au retour de l'enfant.  
Nous vous rappelons qu'il est fortement déconseillé de partir en vacances sur le temps scolaire !

### Tarifs :

- rétributions : 25 € par mois
- repas régulier : 3.95 €
- repas occasionnel : 4.20 €

Les élèves qui mangent tous les jours paieront **52 € par mois de septembre à juin et 17.20€ en juillet** pour la cantine (3.95 x 136 repas, les pique-niques de Noël, de la journée photo, de la sortie scolaire et de la journée RPI de fin d'année sont décomptés).

Les factures sont distribuées en début de mois, merci de régler avant le 15 du mois. En cas d'absence non prévue, le repas de cantine ne sera pas décompté. Pour les absences prévues, il est impératif de prévenir **la veille avant 12h ou avant si possible**.

### Prise de médicaments

Sauf cas exceptionnel, il est **interdit** aux enseignants de donner des médicaments à un élève. En cas de problème, merci d'en faire part à la directrice.

### Vêtements et conditions météorologiques

Merci de prévoir un vêtement de pluie qui reste dans le cartable en cas d'averse sur le temps de cantine.  
Merci de prévoir une casquette/ un chapeau pour les jours ensoleillés et d'éviter les tee-shirts sans manche ce jour-là.

### Sortie et car

**Merci de nous informer si une personne, autre que vous, vient chercher votre enfant.**

Les élèves qui empruntent le transport scolaire sont accompagnés par Mme Charneau Malika (ASEM de la classe de TPS-PS) le matin et par Mme Rouillon Kelly (ASEM de la classe de MS-GS) le soir. **Veillez à être ponctuels pour la montée dans le car du matin.**

Chaque année le Conseil Départemental nous envoie les cartes du transport scolaire. Nous transmettrons celles-ci à vos enfants dès que nous les aurons reçues. Ne vous inquiétez pas, si votre enfant ne possède pas de carte de transport les premiers jours, il peut quand même circuler (à condition qu'il figure sur la liste de l'organisateur secondaire : OGECC des Moutiers). Vous n'êtes pas autorisés à fabriquer vous-mêmes des cartes de transport.

Merci de lire quotidiennement le cahier de liaison de votre enfant et de **signer les papiers qui y sont collés**.

Bonne année scolaire à toutes et à tous !



Merci de votre collaboration,  
L'équipe enseignante